

Grabski-Kieron, Ulrike; Demazière, Christophe; Gustedt, Evelyn; Paris, Didier:

Conclusions

<https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0156-1133110>

En:

Gustedt, Evelyn; Grabski-Kieron, Ulrike; Demazière, Christophe;
Paris, Didier (éd.) (2023): Villes et métropoles en France et en Allemagne.
Hanovre, 216-221. = Forschungsberichte der ARL 21.

<https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0156-11336>



<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

Ulrike Grabski-Kieron, Christophe Demazière, Evelyn Gustedt, Didier Paris

CONCLUSIONS

À travers un large spectre thématique, les chapitres qui précèdent ont clairement montré les origines et orientations du développement des villes et des systèmes urbains en Allemagne et en France. Ont été ainsi pointés, pour les deux pays, à la fois l'évolution des contextes socio-économiques, technologiques et démographiques des villes, mais aussi les ajustements structurels des cadres politiques et fonctionnels relatifs aux deux systèmes institutionnels et de planification. Des perspectives communes, mais aussi des divergences, sont mises en évidence en matière de changements urbains, concernant les défis futurs de l'aménagement du territoire et du développement urbain et régional. En particulier, l'importance des régions frontalières franco-allemandes a été soulignée dans la perspective d'un développement spatial harmonisé dans les deux pays, et plus largement pour l'ensemble de la zone centrale européenne.

Au-delà des différences dans les approches théoriques, les objectifs directeurs et les structures institutionnelles des systèmes de planification et d'aménagement du territoire, ces dernières années semblent marquées par une évolution commune des cultures aménagistes. En effet, on assiste à un changement de paradigme des politiques urbaines en Allemagne et en France. Quels que soient leur niveau d'impulsion et leur cible territoriale, les interventions publiques sont plus orientées vers la gouvernance, c'est-à-dire plus participatives et démocratiques. Cette évolution s'est faite à un rythme et avec des caractéristiques différentes, et sans doute, rétrospectivement, de façon mieux établie en Allemagne qu'en France.

Plus que par le passé, les politiques de développement urbain et régional sont appréhendées à travers la nécessaire coopération entre acteurs publics et privés. En même temps, la gouvernance ne peut être accomplie qu'à travers la bonne articulation des objectifs des différents niveaux de planification et de décision, c'est-à-dire par un processus d'aménagement plus intégré. Plus encore que par le passé, le développement urbain nécessite de penser et d'agir dans des espaces fonctionnels urbains régionaux en mutation. Au fil du temps, différentes conceptions de l'aménagement du territoire sont apparues ici et là, donnant naissance aux systèmes de planification traditionnels et aux valeurs sociopolitiques qui leur sont associées. Cela se manifeste par des différences dans l'approche classique de l'aménagement et des processus de développement actuels dans les deux pays, par exemple en ce qui concerne la décentralisation des niveaux de décision ou le dépassement des cadres de planification sectorielle.

En France, le développement urbain est fondé sur un engagement en faveur d'un aménagement équilibré des territoires infrarégionaux, tandis qu'en Allemagne, l'accent est mis sur la nécessité de garantir «l'équivalence des conditions de vie». Ces orientations sont aujourd'hui confrontées à des tendances sociales lourdes des deux côtés du Rhin: la numérisation, les nouvelles mobilités, l'évolution des environnements

de travail et des modes de vie, qui se traduisent dans les modalités de la fabrique urbaine. Ces tendances créent de nouvelles perspectives en matière de qualité urbaine et d'adaptation des espaces fonctionnels. L'urbain comme le rural sont pareillement concernés par ce changement dans les valeurs. L'évolution démographique, notamment les phénomènes migratoires, ainsi que le changement climatique, la perte de biodiversité, etc. génèrent de nouveaux défis pour les territoires allemands et français. Également, dans les deux pays, la pandémie de COVID-19 a peut-être généré des impulsions jusque-là inconnues en ce qui concerne les dynamiques des villes et systèmes urbains. En effet, la situation sanitaire a confronté certains habitants des métropoles à l'expérience difficile du confinement et du télétravail dans un logement parfois exigu, tandis que les aménités culturelles, les grands parcs urbains ou les rencontres étaient inaccessibles (Brajon 2020). À l'inverse pour certains résidents d'une ville moyenne aux confins d'une région métropolitaine, qui navettaient jusqu'alors quotidiennement vers le pôle d'emploi principal, l'expérience de la pandémie a pu permettre une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle. L'hypothèse – mise en avant notamment pendant la pandémie par les médias – selon laquelle une qualité de vie supérieure serait désormais possible non seulement dans les grandes villes, mais aussi dans les petites et moyennes villes a été largement confirmée. En France comme en Allemagne, ce sont surtout les villes moyennes qui affichent une croissance démographique remarquable. Les mutations du monde du travail et de l'organisation des services publics induites par la pandémie pourraient avoir des implications cruciales pour le développement urbain et régional futur, par exemple pour la gestion du foncier, l'utilisation des bâtiments et la revitalisation des quartiers. Il est donc nécessaire de trouver de nouvelles stratégies pour faire face efficacement à ces tendances et défis.

Les métropoles et les grandes villes ont depuis longtemps cessé d'être les seuls «moteurs» du développement régional. Les villes moyennes (et les petites villes en Allemagne) s'avèrent de plus en plus être des lieux d'innovation et de stabilité économique. Celles-ci, au-delà des différences quant à leur définition de part et d'autre du Rhin, ont un égal impact sur le développement des zones rurales des deux pays, et ces zones urbaines que certains appellent «périphériques» parce qu'elles sont situées au-delà des espaces métropolitains, font l'objet d'une attention nouvelle en ce qui concerne l'aménagement du territoire tant en Allemagne qu'en France. En même temps, ces territoires sont appréhendés plus qu'auparavant comme des espaces de coopération ayant leurs spécificités propres. Dans les deux pays, on s'est ainsi rendu compte que le processus décisionnel s'y déroule d'une manière différente que dans les territoires métropolitains. La recherche de formes appropriées d'organisation, voire de formes efficaces de contrôle et de prise de décision, ainsi que de cadres institutionnels adéquats relatifs à ces zones de coopération urbaine et régionale dans leur ensemble, a cheminé dans les débats universitaires des deux pays. Et à l'avenir, on peut penser que les questions relatives aux limites de la légitimité démocratique de la prise de décision dans ces espaces de coopération, au-delà des structures administratives établies, resteront très débattues. Compte tenu notamment des différences entre systèmes de planification en Allemagne et en France, les échanges d'expériences croisées peuvent aider à imaginer des réponses locales et adaptées dans le cadre d'une réflexion sur l'évolution de la gouvernance.

La politique de l'UE – avec la nouvelle Charte de Leipzig (EU 2020, cf. BBSR – Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung 2021a), le nouvel agenda urbain (UN 2016, cf. BBSR 2017), le nouvel agenda territorial 2030 (EU 2020) – et la politique internationale - l'agenda urbain international (UN 2016) – fixent de nouveaux cadres programmatiques pour le développement urbain et régional et la planification urbaine. Tous ces documents et accords définissent ainsi des mandats clairs pour que les politiques urbaines et territoriales nationales respectives concrétisent et mettent en œuvre les principes directeurs retenus en termes de contenu, de processus et d'organisation. Le «Green Deal» de l'Union européenne (Europäische Kommission 2020), avec ses objectifs de protection et d'adaptation du climat pour l'espace européen, va plus loin et révèle une fois de plus l'étendue du champ politique dans lequel le développement urbain s'inscrit à l'avenir, aussi bien en France et en Allemagne que dans le reste de l'Europe.

Ces dernières années, l'Allemagne et la France ont déjà réagi à bon nombre de ces exigences de manière différente et avec des nuances spécifiques. Ainsi, malgré la structure fédérale (Allemagne) ou, au contraire, encore fortement centralisée de l'État (France), on peut reconnaître dans les deux pays des approches concernant un développement territorial équilibré. Certes, la question du développement des zones métropolitaines est toujours au premier plan, mais celle des villes moyennes et des petites villes l'est désormais également – surtout en Allemagne, en tant que pôles de services publics et d'activités économiques. Les objectifs directeurs de la «nouvelle charte européenne de Leipzig» (BBSR 2021a) se reflètent dans les programmes actuels de financement du développement urbain et de la culture de l'aménagement. Par exemple en Allemagne, on peut citer le programme *Städtebauförderung* du ministère fédéral de l'Intérieur, de la construction et des affaires intérieures (BMI 2021), ou, en France, les programmes «Action cœur de ville» et «Petites villes de demain» du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec des collectivités territoriales (2019a; 2019b). Le *Modellvorhaben der Raumordnung* (MORO - projet pilote sur l'aménagement du territoire) «Renforcement des composantes transfrontalières dans le développement territorial et les plans d'aménagement du territoire : deux jeux franco-allemands de simulation de planification» (BBSR 2021b), lancé à l'initiative de l'Allemagne fin 2020, reprend le rôle particulier du développement transfrontalier harmonisé sous l'angle de l'optimisation des processus de planification et des structures de coopération et de décision. Enfin et surtout, l'objectif est de renforcer les régions frontalières dans leur rôle particulier pour la cohésion européenne. L'observation spatiale transfrontalière, mise en place entre la France et l'Allemagne en 2019 (CGET/BMI 2019), s'engage également dans le même sens.

L'approche consistant à mettre en place un suivi urbain comparatif et à permettre de mesurer le développement urbain en termes de durabilité (BBSR 2021c) n'épouse pas seulement les objectifs du nouvel agenda urbain des Nations-Unies, mais est aussi l'expression des efforts des deux pays pour utiliser l'observation et le suivi spatial au service d'une coordination plus étroite en vue du développement à venir des territoires et pour la conception de futurs instruments de financement nationaux. Il existe également des perspectives pour une coordination plus étroite des contenus et un échange continu d'expériences.

Compte tenu des transformations et des tendances décrites, les deux pays sont confrontés à un défi central, voire à un mégadéfi, qui englobe de nombreuses exigences, à savoir l'introduction de paradigmes de «post-croissance» pour le développement spatial. Ainsi, par rapport à la résilience urbaine, il sera plus important que jamais de développer des stratégies du point de vue social, économique, écologique, ainsi que pour ce qui concerne la coopération et la mise en réseau. Ce sera la condition pour que les systèmes urbains puissent développer les capacités nécessaires pour contrer efficacement des mutations qui se manifestent avec une complexité et une dynamique croissantes, c'est-à-dire, *in fine*, développer la capacité d'adaptation et d'innovation. Cela concerne aussi bien les systèmes urbains, dans toutes leurs interdépendances aux différentes échelles spatiales et leurs fonctions centrales et locales, que des thèmes du développement urbain tels qu'une gestion clairvoyante du problème de la pression foncière, la qualité de la construction des bâtiments, la conception des espaces publics ou la garantie de logements abordables, l'intégration, la mixité sociale, l'engagement civique et la participation des citoyens. Le caractère multidimensionnel de la tâche, par rapport à un développement urbain stratégique et intégré, apparaît ici clairement. La numérisation introduit sans aucun doute des innovations techniques dans ce domaine et peut contribuer à une gestion efficace des processus de planification et de développement. Mais il faut l'accompagner de mesures d'acceptation et de transmission des compétences.

Au-delà de l'observation des mutations des espaces urbains, la recherche scientifique commune dans les sciences de l'espace et de l'aménagement, peut contribuer à l'acquisition de connaissances et à l'obtention de résultats pratiques. Le soutien à la recherche dans les deux pays pourrait ainsi favoriser l'échange d'expériences et le transfert de résultats. Il incombe avant tout aux deux pays de poursuivre et de compléter ce travail pour l'avenir dans les lignes d'action ci-dessus esquissées. Les réponses à ces questions jouent également un rôle clé dans la cohésion européenne. Au cœur de l'Europe, les accords bilatéraux conjoints et les relations d'échanges entre la France et l'Allemagne, qui ont été conclus jusqu'à ce jour depuis l'après-guerre, constituent une base unique pour faire du thème de l'aménagement spatial, urbain et métropolitain, un objet de coopération bilatérale, afin de favoriser les échanges et l'apprentissage mutuel. Le transfert de connaissances au niveau européen offre l'opportunité de renforcer le poids politique des deux États au bénéfice de la cohésion européenne et territoriale. Cependant, une condition indispensable à cela, en France comme en Allemagne, est de continuer à promouvoir la compréhension réciproque de la réalité politique et sociale des deux pays, à travers l'éducation et la formation continue. Il s'agit de transmettre des connaissances sur la culture de l'autre, ses spécificités, et de surmonter les barrières linguistiques qui font encore souvent obstacle.

Bibliographie

- BBSR – Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung (éd.) (2017): Die New Urban Agenda – Konsequenzen für die Stadtentwicklung. Dans: Informationen zur Raumentwicklung, Schwerpunkttheft, 3.
- BBSR – Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung (éd.) (2021a): Neue Leipzig-Charta - Die transformative Kraft der Städte für das Gemeinwohl. Fassung vom 30.11.2020. Bonn.
- BBSR – Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung (2021b): Forschungsprojekt: Grenzüberschreitende Komponenten in Raumentwicklung und Raumordnungsplänen stärken: zwei deutsch-französische Planspiele.
<https://www.bbsr.bund.de/BBSR/DE/forschung/programme/moro/studien/2020/deutsch-franzoesische-planspiele/01-start.html> (23.05.2021).
- BBSR – Bundesinstitut für Bau-, Stadt- und Raumforschung (éd.) (2021c): Stadtentwicklung beobachten, messen und umsetzen. Bonn. Dans: Informationen zur Raumentwicklung, Schwerpunkttheft 1.
- BMI – Bundesministerium des Inneren, für Bau und Heimat (2021): Städtebauförderung.
<https://www.bmi.bund.de/DE/themen/bauen-wohnen/stadt-wohnen/staedtebau/staedtebaufoerderung/staedtebaufoerderung-node.html> (23.05.2021).
- Brajon, D. (2020): Le confinement, accélérateur du télétravail? Paris. Note rapide, Économie-Société 866.
- CGET – Commissariat général à l'égalité des territoires; ministère de Cohésion des Territoires et des Relations avec des Collectivités territoriales; BMI – Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat (éd.) (2019): Frankreich, Deutschland – Grenzüberschreitende Raumbewachung im Herzen Europas. Berlin, Paris.
<https://www.bbsr.bund.de/BBSR/DE/veroeffentlichungen/ministerien/bmi/verschiedene-themen/2019/rb-frankreich-deutschland.html> (16.08.2021).
- Europäische Kommission (2020): Ein europäischer grüner Deal – erster klimaneutraler Kontinent werden.
https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_de (23.05.2021).
- EU – Europäische Union (2020): Territoriale Agenda 2030 – Eine Zukunft für alle Orte. Informelles Treffen der Ministerinnen und Minister für Raumordnung, Raumentwicklung und/oder territorialen Zusammenhalt, Dezember 2020, Deutschland.
<https://www.eu2020.de/blob/2422672/fc9dfe61d3f2e971cf30f48cfe0f6927/informelles-treffen-der-minister-fuer-stadtentwicklung-und-te-1593070815713---agenda-data.pdf> (16.08.2021).
- Ministère de cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (2019a): Programme Action Coeur de ville.
<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/programme-action-coeur-de-ville> (23.05.2021).
- Ministère de cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (2019b): Petites villes de demain.
<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/petites-ville-de-demain-acceler-les-transitions-dans-les-territoires-ruraux> (30.05.2021).
- UN – United Nations (2016): Resolution der Generalversammlung, verabschiedet am 23.12.2016. Neue Urbane Agenda. New York. A/RES/71/256.
<https://www.un.org/Depts/german/gv-71/band1/ar71256.pdf> (23.05.2021).

Auteurs

Ulrike Grabski-Kieron, *Professeure émérite depuis 2017, Professeure de développement local, régional et territorial/aménagement du territoire à l'Institut de géographie de l'Université westphalienne de Münster en Allemagne. Intérêts de recherche : recherche appliquée sur les zones rurales et le développement spatial rural, aménagement du territoire, gestion des paysages culturels géographiques. Collaborations internationales à long terme, notamment avec des partenaires français. Membre de l'ARL – Académie pour le développement territorial de l'Association Leibniz. Affiliations à divers conseils consultatifs et comités de conseil politique. Depuis 2017, elle poursuit des activités scientifiques en indépendante.*

Christophe Demazière est Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme à l'Université de Tours. Il a présidé l'Association francophone pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Urbanisme et Aménagement (APERAU) de 2012 à 2017. Il mène de nombreuses recherches sur les questions de développement urbain et régional en France et en Europe, principalement sur les villes petites et moyennes, l'aménagement stratégique du territoire et la gouvernance métropolitaine, publiant par exemple chez Routledge en 2018 *The Right to the City. Dialogues en urbanisme* (co-éditeurs : Chris Silver, Robert Freestone).

Evelyn Gustedt a été Directrice de la section scientifique «Enjeux européens et internationaux du développement spatial» de l'ARL de 1998 à fin 2021. Elle a étudié l'architecture paysagère, l'aménagement du paysage et des espaces ouverts ainsi que l'aménagement du territoire à l'université Leibniz de Hanovre (LUH). Après avoir travaillé en aménagement dans des bureaux d'études privés et des instituts de recherche, elle a été employée à la LUH, où elle a terminé son Doctorat sous la direction de Dietrich Fürst sur les organisations intermédiaires. Au cours de ses nombreuses années de travail à l'ARL, elle s'est concentrée sur les systèmes de planification, notamment dans les pays européens.

Didier Paris est Professeur d'urbanisme à l'Université de Lille. Il a dirigé l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement de Lille (IAUL) et le Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Sociétés (TVES). Il a présidé l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU). Il a représenté la France à l'AESOP. À Lille, il a été membre et Président du Conseil de développement de Lille Métropole. Il est membre du comité de rédaction de la Revue internationale d'urbanisme (RIURBA). Ses travaux portent sur la planification, la transformation des régions industrielles, la gouvernance métropolitaine et le développement régional.